

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 08 Janvier 2019, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, BOUNIOL Lucie, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, FAURE Cédric, DELCAUSSE Pascal.

Absents excusés: VIPREY Bernard pouvoir à LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine pouvoir à SALAT Patricia, LAVIGNE Richard pouvoir à FEVRIER Eric, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique.

Absente : CHERPEAU Aline

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite aux membres du Conseil Municipal ses meilleurs vœux pour 2019.

Monsieur le Maire informe que Mr LAVIGNE Richard a demandé à expliquer ses absences au conseil municipal. En effet, il a eu un problème de réception dans sa boîte mail. Après contrôle, il s'est avéré que tous les mails de la mairie partaient dans les spams (courriers indésirables).

AJOUT D'UNE DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR DU 28 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire informe de l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour du 28 novembre 2018 correspondant au point suivant :

Décision modificative n°1 : Budget Lotissement les Vergnes 2018.

Monsieur le Maire précise que des écritures budgétaires étaient nécessaires avant le 31 décembre 2018 pour effectuer les variations de stocks cependant des dépenses ont eu lieu après le 28 novembre 2018.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera rajoutée à l'ordre du jour du 28 novembre 2018 ainsi qu'à son compte-rendu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

OBJET : VENTE D'UN PAVILLON DE TYPE IV AU LOTISSEMENT DU PUY SAINT-LAURENT A Mme TERRIER ET Mr BONHOURE

Monsieur le Maire,

- Informe le Conseil Municipal d'une demande de l'Office Public de l'Habitat du cantal concernant la future acquisition par Madame Sabrina TERRIER et Monsieur Florian BONHOURE d'un pavillon de type IV qu'ils occupent au lotissement du Puy Saint-Laurent.
- L'avis du Maire sollicité est favorable.
- Le bureau de l'Office a proposé cette acquisition au prix de 96 000€ TTC (quatre-vingt-seize mille euros) après estimation par le service des domaines.
- La valeur du terrain qui serait rétrocédée à la commune, conformément à l'estimation du service des domaines, s'élève à 7 500€ TTC (sept mille cinq cents euros)

Mme IZOULET demande si le montant total, terrain compris, est 96 000 € TTC.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la vente avec Madame Sabrina TERRIER et Monsieur Florian BONHOURE aux conditions énumérées ci-dessus.

OBJET : ACQUISITION DE TROIS PARCELLES SITUÉES RUE ARSENE LACARRIERE LATOUR APPARTENANT AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire,

- Informe le Conseil Municipal d'une demande de régularisation du Conseil Départemental du Cantal concernant trois parcelles situées rue Arsène Lacarrière Latour
- Les parcelles G 1365, G 1375 et G 1377 appartiennent au Département.
- Il est nécessaire d'acquérir ces parcelles sur lesquelles des aménagements ont été réalisés par la commune.
- L'office de tourisme a été construit sur la parcelle G 1954, appartenant à la Commune et sur les parcelles G 1375 et G 1377, appartenant au Département.
- Propose d'acquérir les parcelles G 1365, G 1375 et G 1377 au prix de 1€ non versé.
- Demande l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment l'acte administratif.

Mme IZOULET constate que la commune a construit un bâtiment sur un terrain qui ne lui appartenait pas.

Monsieur le Maire ajoute que c'est pour cela que le Département a souhaité régulariser cette situation après constatation de cette situation. L'acte administratif sera rédigé par les services du Département.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Accepte l'acquisition à 1€ non versé des parcelles G 1365, G 1375 et G 1377, appartenant au Département.
- Donne l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment l'acte administratif.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL AFFECTE AU SERVICE TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des départs en retraite de deux agents en 2016, il est nécessaire de recruter un agent contractuel, avec reconnaissance de travailleur handicapé, à temps non-complet à compter du 1^{er} février 2019.
- Propose aux membres du Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :
 - de créer un emploi d'agent contractuel à temps non-complet à raison de 32.50 heures hebdomadaires pour une durée d'un an afin d'exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} février 2019.
La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 354.
 - d'adopter les modifications du tableau des effectifs
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2019

Monsieur le Maire précise que cette année contractuelle servira de stage, tenant compte de la reconnaissance du handicap de l'agent.

Mme VERDIER demande si cette création concerne Mr CALDEFIE Cédric.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Mme VERDIER demande le statut de l'autre agent technique et quel agent remplace-t-il.

Monsieur le Maire répond qu'il est titulaire et remplace Mr BREUIL.

Mme GAILLAC demande s'il peut travailler seul.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien progressé, en ayant été bien entouré, depuis qu'il est employé à la commune et devient de plus en plus autonome. Il ajoute qu'il était avant à 26h et nous confortons son temps de travail au vu des besoins du service et des progrès observés.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Crée un emploi d'agent contractuel à temps non-complet à raison de 32.50 heures hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2019.
- Adopte les modifications du tableau des emplois.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 POUR LA REHABILITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire,

- Rappelle que la station de traitement d'eau potable de Lascombes, mise en service en 2005, ne permet plus de produire une eau dans des conditions satisfaisantes d'exploitation. D'un point de vue qualitatif et quantitatif, la production est «réservée» et ne donne plus satisfaction. Il est souhaitable de redonner une noblesse à la production d'eau potable en régie et de se doter d'un outil de production capable de produire une eau de qualité conforme à la réglementation et aux attentes gustatives des abonnés du service d'eau potable.
- Rappelle que le projet de réhabilitation de la station d'eau potable intègre les besoins en eau de la Commune d'Omps, en vue d'une alimentation permanente avec cette dernière ainsi que les besoins croissants des communes voisines telles que Vitrac et Boisset.
- Rappelle que le Conseil Départemental a retenu un montant des dépenses de 466 667 € HT à hauteur de 15% soit 70 000 € d'aide financière au titre du Fonds Cantal Solidaire sur la période 2016-2018.
- Rappelle la délibération n°2018/296 du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2018 sollicitant une subvention la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de réaménagement de la station de traitement d'eau potable, subvention non accordée en 2018.
- Sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de 2019 auprès de Madame Le Préfet pour ce projet.
- Demande l'autorisation d'adopter l'opération citée ci-dessus avec le plan de financement décrit comme suit :

Coût de l'opération	Dépenses (coût HT)	Plan de financement				
		Subvention Agence de l'eau Adour Garonne	Subvention Fonds Cantal Solidaire	Subvention FEC 2014 (Dépenses éligibles : 67 595€)	Subvention DETR 40%	Fonds propres
Etude d'exécution pour amélioration station de traitement du Faugrand et Gestion de la phase travaux	194 020 €					
Station de traitement : filière Eau mise en place pré-traitement	530 332 €		70 000 €	13 519 €	626 078 €	768 208 €
Station de traitement : filière Eau, filtration CAG, ultrafiltration	549 543 €					
Station de traitement : filière Boues	291 300 €	87 390 €				
Total opération y compris maîtrise d'œuvre, imprévus et divers	1 565 195 €	87 390 €	70 000 €	13 519 €	626 078 €	768 208 €

Monsieur le Maire rappelle que le Secrétaire Général de l'époque s'était engagé à accorder la subvention en 2019. Nous espérons une aide de l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 30% concernant la filière boues.

Mr FAURE indique qu'il doit rencontrer le comité de bassin pour obtenir d'autres financements.

Monsieur le Maire le remercie de s'impliquer autant pour réduire au mieux le coût pour la collectivité.

Mme IZOULET questionne sur le démarrage des travaux.

Monsieur le Maire répond que le permis de construire vient d'être déposé, avec un à deux mois d'instruction et deux mois pour les éventuels recours après autorisation, les travaux devraient débiter au printemps 2019.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de 2019 auprès de Madame Le Préfet pour les travaux de réhabilitation et de réaménagement de la station de traitement d'eau potable.
- Adopte l'opération citée ci-dessus avec le plan de financement décrit.

OBJET : ACCEPTATION VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR EP SUITE AMENAGEMENT BT RD 20

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
Le montant total de l'opération s'élève à 14 534,42 € HT.
- Rappelle qu'en application de la délibération du comité syndical, en date du 7 Décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant H.T. de l'opération, soit :
 - 1 versement de 3 633,61 € HT à la commande des travaux
 - 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande de l'autoriser à verser le fonds de concours
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019

Mr GAUZINS explique que ces travaux concernent l'enfouissement des réseaux, la pose de six candélabres et 7 lampes au carrefour de l'usine LFO, avec une demande de participation de la commune à hauteur de 7 267.21€.

Ils ont profité d'enfouir les réseaux en même temps que la 20 000.

Monsieur le Maire précise que le carrefour sera mieux éclairé.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Autorise à verser le fonds de concours

OBJET : MODIFICATION DES PRIX DE VENTE DES PARCELLES LOTISSEMENT « LES PLACETTES NORD »

Monsieur le Maire,

- Rappelle la délibération n°2013/71 du 22 novembre 2013 fixant le prix de vente des parcelles situées au Lotissement « les Placettes Nord ».
- Rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune.
- Une demande a été formulée sur le lot n° 6, avec une modification parcellaire et un accès à la parcelle par la voie centrale du lotissement.
- Demande l'avis des membres présents quant au prix de vente des parcelles.
- La commission des travaux s'est réunie le 23 octobre 2018 et propose de modifier les prix des parcelles mentionnés sur le tableau ci-dessous :

LOT N°	SURFACE en M2, pouvant varier en fonction des lots	Prix de vente fixé en 2013 total TTC	prix de vente proposé total TTC
1	769	17 000 €	13 000 €
2	1092	23 000 €	14 000 €
3	854	17 500 €	11 000 €
4	1154	23 000 €	15 000 €
5	888	19 000 €	15 000 €
6	1388	25 000 €	16 000 €

- Propose de maintenir le prix d'un euro le m² supplémentaire avec à charge les frais d'actes et de bornage.

Monsieur le Maire précise que l'administré intéressé souhaiterait acheter les lots n°5 et 6.

Mme VERDIER ajoute que cela représente une baisse de 13 000 € pour l'achat des deux terrains.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Adopte les prix de vente des parcelles mentionnés sur le tableau ci-dessus.
- Maintient le prix d'un euro le m² supplémentaire avec à charge les frais d'actes et de bornage.

Questions diverses :

1- Vœux 2019 :

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30.

2- Familles Rurales – projet ados :

Monsieur le Maire informe que l'association Familles Rurales a répondu à un appel à projet de la CAF pour développer un projet ADOS, projet retenu mais l'association n'a pas de local actuellement pour les héberger. Nous voulions leur proposer un mobil-home mais cet espace est trop étroit.

Je propose d'avancer sur le projet d'aménager la grange lavielle pour utiliser le haut comme lieu d'exposition, et de transformer ce garage d'environ 100m² en local Ados et qui pourra servir aussi de salle d'exposition.

Ce local dédié aux ados ne sera pas en accès libre mais encadré et sous surveillance.

Mr DELCAUSSE évoque qu'il faudra définir les critères pour savoir qui est ados, fort d'une expérience passée.

Monsieur le Maire répond que les ados auront moins de 18 ans et ajoute que le local est déjà prêt pour l'aménagement de toilettes, eau, assainissement et électricité. Une chape a été réalisée au moment de la création de la salle de musique.

En attendant que les travaux soient réalisés, on pourrait temporairement mettre à disposition de l'association l'office de tourisme, période qui risque de durer un certain temps.

MME BOUNIOL demande quel est l'avenir de l'office de tourisme.

Monsieur le Maire répond qu'il a donné les coordonnées à la Communauté de Communes pour l'éventuelle installation d'un commerçant.

3- Projet Maisons BROCH/BOUNIOL :

Monsieur le Maire indique que la Commission des travaux s'est réunie et a visité les maisons.

Une inspection visuelle de la maison Broch a été réalisée par une entreprise de désamiantage, avec un devis estimatif de 14 000 € sur les parties visibles. La toiture d'un bâtiment et les conduits de cheminée sont amiantés.

La commission propose de faire une inspection complète et faire de même avec la maison Bouniol et que nous le fassions à nos frais.

Il y a obligation de faire passer un bureau d'études pour procéder aux prélèvements et détecter l'ensemble du bien avant travaux, avec ou sans démolition.

Mr BEDOUSSAC ajoute qu'il faudrait être sûr de l'acheter.

Monsieur le Maire répond que ne sachant pas le coût du désamiantage qui peut être de 80 000€, prix approximatif de vente de la maison actuellement, il vaut mieux payer l'étude que de l'acheter sans savoir le coût complet du désamiantage. Cela permettra d'avancer dans ce projet et de savoir combien cela nous coûterait.

Mme VERDIER demande si on peut faire les deux maisons.

Monsieur le Maire répond par la positive.

4- Etoile sportive :

Monsieur le Maire informe de la demande de l'étoile sportive d'avoir un bâtiment de stockage dont le matériel est actuellement stocké dans des endroits peu adaptés et non sécurisés. Il propose de faire un bâtiment en bois, le long du terrain du bas d'environ 30m². Le club souhaiterait aussi qu'un aménagement soit réalisé dans la partie plate et couverte des tribunes vestiaires, côté ouest, afin de réaliser un club house, fermé et avec une vue sur le terrain de foot mais qui pourrait servir aussi au club de tennis, avec une vue sur les courts de tennis. Une demande de faisabilité a été demandée à l'architecte.

5- Saint-Mamet Rugby :

Monsieur le Maire informe de la demande du Rugby de récupérer l'algéco de l'ancienne école pour en faire un club house et qui serait installé sur la gauche en montant à la salle polyvalente. La demande d'un permis de construire sera obligatoire. Le gros-œuvre et le déplacement de l'algéco seront faits par le club, la commune fournira les matériaux, l'eau, l'assainissement, l'électricité et le réseau téléphonique.

Mme VERDIER demande si cela libèrera la salle polyvalente.

Monsieur le Maire répond que les tripoux du dimanche matin et les réceptions auront lieu principalement dans l'algéco et ce dernier permettra de répondre aux besoins de l'association et plus de souplesse dans la gestion de la salle polyvalente.

6- Nombres d'habitants :

La commune connaît une augmentation de sa population de 19 habitants en 2018, information relayée dans la voix du Cantal.

7- Projet Eolien :

Monsieur le Maire informe qu'il doit rencontrer les Maires de Vitrac et Boisset concernant les différentes sollicitations de promoteurs pour l'implantation d'éoliennes.

8- Subvention Fonds Cantal Innovation :

Une aide de 50 000 € vient de nous être accordée par le Département pour la redynamisation des centres-bourgs pour la restructuration de la mairie.

9- Les travaux en cours :

-Station d'épuration : les lagunes sont finies, les deux premières d'épuration sont en route et les deux autres de décantation sont en cours d'achèvement, une sera avec géotextile et l'autre sans pour voir laquelle est la plus efficace.

-Lotissement les Vergnes : la location et la vente des lots seront ouvertes au printemps 2019.

-Aménagement des Clauzels et zone humide : l'appel d'offre a été fait et l'offre reçue a été analysée par Logisens, chargé de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage. Il va falloir la passer en commission puis au Conseil Municipal.

-Jardins Partagés : La communauté de Communes organise une réunion dans le cadre du TEPCV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance, par le biais duquel il a été procédé aussi au remplacement des lampes sur la commune.

-Maison de santé : la toiture, côté médecins est en cours, ainsi que l'isolation extérieure. Le délai initialement prévu est maintenu à la fin d'année 2019. Le vice-président de la région vient mercredi 16 janvier visiter les deux maisons de santé.

Mr BEDOUSSAC demande où en est la recherche du 3^{ème} médecin. Monsieur le Maire répond que les médecins attendent que la maison de santé soit achevée car actuellement il n'y a pas la place dans le cabinet actuel.

Mme VERDIER ajoute que nous avons raté l'occasion d'avoir un dentiste.

-Restructuration mairie : la galerie est en cours de construction, avec la préparation des piliers en béton, il y a actuellement une semaine de retard sur le planning prévisionnel.

-Extension de la Communauté de Communes : Le permis de construire vient d'être déposé. Nous envisageons de réaliser un parking à côté de l'aire de jeux des Coudercs.

10- Le grand débat :

Un cahier de doléances a été mis à disposition à la mairie.

Fin de la séance 22h30